

<i>Nombre de membres élus au Bureau :</i> 47	<i>Membres en fonction :</i> 47	<i>Membres présents :</i> 36	<i>Absent(s) excusé(s) :</i> 8	<i>Absent(s) :</i> 3	<i>Pouvoir(s) :</i> 3
---	---------------------------------	------------------------------	--------------------------------	----------------------	-----------------------

Date de convocation : 7 juin 2016

Vote(s) pour : 39
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 13 juin 2016,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2016-06-13-BD-9 :

ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre - Cession d'un terrain adjacent au répéteur de SNCF Réseau - Demande d'agrément.

Rapporteur : Monsieur Richard LIOGER

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU le traité de concession d'aménagement relatif à l'aménagement de la ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre signé en date du 20 décembre 2004 et ses avenants,

VU l'article 14 dudit traité stipulant qu'à l'occasion d'une cession d'un bien immobilier, bâti ou non bâti, par la SAREMM, celle-ci notifie à Metz Métropole, en vue de recueillir son agrément, les noms et qualités des attributaires, ainsi que le prix et les modalités de paiement,

VU l'estimation de France Domaine en date du 19 novembre 2015,

CONSIDERANT la volonté de Metz Métropole d'accueillir le Centre de Congrès au sein du Quartier de l'Amphithéâtre et donc la nécessité de l'implantation d'un nouveau répéteur,

CONSIDERANT l'intérêt de voir SNCF Réseau intégrer les abords aménagés du nouveau répéteur dans son patrimoine,

VU les modalités de cession des emprises concernées et situées sur l'îlot A0 suivantes :

Maître d'ouvrage

- SNCF Réseau

Surface de la parcelle cédée

- 812 m² de surface suivant procès-verbal d'arpentage réalisé par Pascal MELEY en date du 10 novembre 2015.

Montant de la cession

- Le montant prévisionnel de la cession s'établit à 56 840 € HT, sur la base du prix de 70 € HT/m² de terrain, TVA en sus, conformément à l'estimation de France Domaine en date du 19 novembre 2015.

Modalités de paiement

- La totalité du prix de vente est payable à la signature des actes authentiques de vente.

DECIDE d'agréer les modalités de cession de l'emprise concernée de l'îlot A0, au profit de la SNCF Réseau en vue de l'intégration dans son patrimoine des abords aménagés du nouveau répéteur.

Pour extrait conforme
Metz, le 14 juin 2016
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

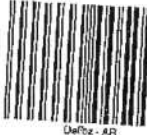

Hélène KISSEL





BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire
Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –
PREFECTURE DE LA MOSELLE –
9 place de la Préfecture – BP 71014 –
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<i>Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 13 juin 2016.</i>		Contrôle de légalité
Point 1 – Programme d'investissement du Centre Pompidou-Metz pour l'année 2016. Affectation d'AP. <i>Annexe</i> : Programme d'investissement 2016.	1	 
Point 2 – Modification des tarifs et du nombre de programmes de spectacles de l'Opéra-Théâtre mis en vente pour la saison 2016/2017. <i>Annexe</i> : Tableau récapitulatif.	1	
Point 3 – Autorisation de signature des marchés de terrassement et de location de base vie dans le cadre de diagnostics et de fouilles archéologiques.	1	
Point 4 – Autorisation de signature des marchés d'entretien et d'aménagement de voirie des espaces publics communautaires.	1	
Point 5 – Tarifs dans les transports en commun et pour les modes doux à compter du 01/07/2016. <i>Annexe</i> : Grille tarifaire Réseau Le Met'. <i>Annexe</i> : Grille tarifaire Modes doux.	1	
Point 6 – Affectation partielle de l'AP "Optimisation des lignes structurantes" dans le cadre du Transport Urbain.	1	
Point 7 – Pôle Gestion des Déchets : affectation complémentaire de l'AP Projet de conteneurisation.	1	
Point 8 – ZAC de Marly Belle Fontaine : agrément de MM en vue de la cession d'une assiette foncière portant sur la parcelle 6a. <i>Annexe</i> : Plan de situation.	1	
Point 9 – ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre – Cession d'un terrain adjacent au répétiteur de SNCF Réseau – Demande d'agrément. <i>Annexe</i> : Plan de situation.	1	
Point 10 – ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre – Cession d'un terrain destiné à l'extension d'un bâtiment URM – Demande d'agrément. <i>Annexe</i> : Plan de situation.	1	
Nombre total des actes transmis : 10 délibérations dont 6 accompagnées d'annexes.		

Fait à Metz, le 14 juin 2016

Pour le Président
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL

